



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0373**

Objet : Désignation des Vice-Présidents et du conseiller communautaire délégué

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 62  
Pouvoirs : 8  
Absents : 0  
Excusés : 12  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**04 DEC. 2024**

et publié le

**04 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER (arrivé après le vote du 11<sup>ème</sup> Vice-Président), Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-0155 du 10 juillet 2020 relative à la composition du Bureau communautaire : détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0265 du 23 septembre 2024 relative à la désignation des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> Vice-présidents,

Vu la vacance du poste de 11<sup>ème</sup> Vice-Président depuis le 17 septembre 2024 en raison du décès de Monsieur Christophe BORG survenu ce même jour,

Vu la démission de Monsieur Sidney Rebboah de son poste de 12<sup>ème</sup> Vice-président adressée au préfet de l'Isère, en date du 12 novembre 2024,

Vu la démission de Madame Anne-Françoise Besson de son poste de conseillère communautaire déléguée adressée au préfet de l'Isère, en date du 5 novembre 2024,

En raison des circonstances évoquées ci-avant, les postes de 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Vice-Présidents, et de conseiller communautaire délégué sont actuellement vacants.

Aussi il convient de procéder à l'élection de ces 2 Vice-Présidents et du conseiller communautaire délégué.

Le Président rappelle que le Conseil communautaire peut décider que les Vice-Présidents nouvellement élus occupent les mêmes rangs qui étaient occupés précédemment par Monsieur Christophe BORG et Monsieur Sidney Rebboah.

Le Président précise que les membres du Bureau communautaire sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Ce scrutin est secret.

Aucun dépôt de candidatures écrit et préalable n'est imposé de sorte qu'il peut être fait acte de candidature en séance.

Il est proposé de procéder à l'élection en utilisant des boîtiers de vote électronique.

Chaque conseiller dispose d'un boîtier de vote électronique, qui lui permet de voter et d'un deuxième en cas de pouvoir.

Ces boîtiers garantissent le secret et la sincérité du scrutin.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Il est proposé :

1/ de procéder à l'élection du nouveau 11<sup>ème</sup> Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan ;

Madame Patricia Bellini obtient 50 voix.

Monsieur Patrick Ayache obtient 6 voix.

12 abstentions et 1 non votant.

Madame Patricia Bellini est élue.

2/ de le déclarer installé ;

3/ de procéder à l'élection du nouveau 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan ;

Madame Anne-Françoise Besson obtient 39 voix.

Monsieur Martin Gerbaux obtient 16 voix.

Madame Brigitte Destanne de Bernis obtient 10 voix.

2 abstentions et 3 non votants.

Madame Anne-Françoise Besson est élue.

4/ de le déclarer installé ;

5/ de procéder à l'élection du nouveau conseiller communautaire délégué de la communauté de communes Le Grésivaudan ;

Avec 56 voix pour et 14 abstentions, Monsieur Clément Bonnet est élu.

6/ de le déclarer installé ;

7/ de valider la liste des quinze Vice-Présidents et du conseiller communautaire délégué comme cités ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Vice-Président :	Patrick BEAU
2 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Claude BENOIT
3 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Françoise MIDALI
4 <sup>ème</sup> Vice-Président :	François OLLEON
5 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Coralie BOURDELAIN
6 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Roger COHARD
7 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Régine MILLET
8 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Philippe LORIMIER
9 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Annick GUICHARD

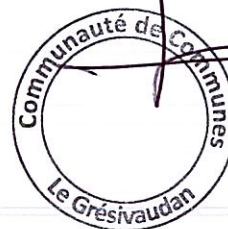
***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

10 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Jean-François CLAPPAZ
11 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Patricia BELLINI
12 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Anne-Françoise BESSON
13 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Julien LORENTZ
14 <sup>ème</sup> Vice-Président :	François BERNIGAUD
15 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Olivier SALVETTI
Conseiller communautaire délégué	Clément BONNET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**